

Exigences relatives aux résidus multiples

La classification détaillée des produits s'effectue de manière analogue au concept d'analyse SwissGAP (voir documentation d'application, formulaire D 8.4)

Produit	Nombre de résidus, substances actives ≥ 0.01 mg/kg			Remarques
	e.o. jusqu'à présent	Domaine de sensibilisation	Produit n'est plus e.o.	
Fruits à pépins	4	5	≥ 6	
Fruits à noyaux	4	5	≥ 6	
Cerises	4	5 – 6	≥ 7	
Fraises, framboises, mûres et autres baies d'arbuste	5	6	≥ 7	
Raisins	5	6	≥ 7	
Agrumes	4	5	≥ 6	
Fruits exotiques	3	4	≥ 5	
Salades	4	5	≥ 6	
Choux	3	4	≥ 5	
Légumes fruits	4	5	≥ 6	
Légumes type racine ou pomme	3	4	≥ 5	
Légumes type oignons	3	4	≥ 5	
Herbes aromatiques	4	5	≥ 6	
Divers	3	4	≥ 5	
Epinards	3	4	≥ 5	